

COMMISSION QUADRIPARTITE

Compte rendu de la réunion du mardi 8 octobre 2019

Le 8 octobre 2019 à 14 heures, les membres de la Commission Quadripartite se sont réunis, sur convocation en date du 16 septembre 2019, salle Henri Pourrat, pour discuter des thèmes définis ci-après :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- ✓ **Madame MMontserrat FORTE**, Adjointe au commerce, à l'artisanat, au marché dominical, à l'emploi et aux festivités,
- ✓ **Monsieur Marc VUAILLAT**, Police municipale,
- ✓ **Monsieur Jocelyn THERINGAUD**, Responsable des Services techniques,
- ✓ **Madame Sabrina HARDY**, Responsable Service Réglementation - Foires et marchés,

- ✓ **Monsieur Eric BERENGIER**, Responsable régional du Groupe Géraud,
- ✓ **Monsieur Thierry ROUCHONNAT**, Placier,

- ✓ **Madame Chantal BARRAUD**, Représentante des commerçants non sédentaires du marché d'Aubière,
- ✓ **Madame Valérie VERDIER**, Représentante des commerçants non sédentaires du marché d'Aubière,
- ✓ **Madame Bernadette PARADIS-SERRE**, Représentante des commerçants non sédentaires du marché d'Aubière,
- ✓ **Madame Véronique BETHELSEIMER**, Représentante des commerçants non sédentaires du marché d'Aubière,

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :

- ✓ **Monsieur Christian SINSARD**, Maire d'Aubière,
- ✓ **Madame Josette LUCARD**, Adjointe chargée de l'administration générale, des ressources humaines et de la sécurité,
- ✓ **Monsieur Mathieu COHENDY**, Directeur général adjoint des services de la mairie d'Aubière,
- ✓ **Monsieur Pierre-Louis MARTY**, Directeur des Services techniques,

- ✓ **Monsieur Axel ROUCHONNAT**, Placier,

- ✓ **Madame Liliane MOSNIER**, Présidente de l'Union des commerçants et artisans d'Aubière (UCAA),
- ✓ **Monsieur Frédéric ROPITAL**, Représentant des commerçants sédentaires de Clermont Sud Aubière,

ORDRE DU JOUR :

- Aspects techniques – circulation – sécurité,
- Bilan du nettoyage,
- Concession de service public,
- Quadripartites 2020,
- Droits de place,
- Bilan de la foire de la Saint-Loup,
- Toussaint,
- Projets d'animations,
- Gestion des litiges en cours,
- Examen des demandes d'emplacement du marché,
- Questions diverses.

ASPECTS TECHNIQUES – CIRCULATION – STATIONNEMENT

- Marquage au sol de la rue Voltaire

Le traçage pour la pose d'une vingtaine de clous a été fait le 7 octobre. Les clous seront posés à l'issue de la commission quadripartite.

Il a été vu avec le placier qu'il serait judicieux d'en poser quelques uns dans la rue Saint-Verny également.

La pose de ces clous se fera aux endroits cruciaux.

- Rue Saint-Verny

Vers le container à verre se trouve une poubelle qui a été posée à cet endroit pour éviter le stationnement des véhicules et ainsi laisser l'accès à ce container. Cependant elle gêne l'implantation de 2 stands qui pourraient gagner en profondeur si elle était enlevée.

Cette proposition sera faite lors de la visite de sécurité routière du 9 octobre.

A l'issue, si la demande est favorable il sera éventuellement posé un potelet amovible.

Enfin au début de la rue le panneau « Zone de rencontre » est gênant pour un commerçant. Il sera vu avec Clermont Auvergne Métropole la possibilité de le déplacer.

- Bornes églises

Madame PARADIS-SERRE fait état des bornes le long de l'église qui sont de plus en plus difficile à enlever et sur les 5, il y en a une qui est tordu et qui risque de casser à tout moment. Un signalement sera fait là aussi à Clermont Auvergne Métropole.

- Barrière rue Vercingétorix

Monsieur ROUCHONNAT nous fait part de la disparition de la barrière rue Vercingétorix et que de ce fait les voitures s'engouffrent sur le marché.

Une barrière sera remise dans la semaine.

- Véhicules gênants

Il y a toujours des petits soucis quand la PM n'est pas présente.

Service Réglementation, Foires & Marché ⇒ Montserrat FORTE / Sabrina HARDY

- Rue de Romagnat

La PM nous informe que des barrières ont été mises rue de Romagnat afin d'éviter le stationnement des véhicules et ainsi permettre le passage des bus T2C. A ce jour, tout se passe bien.

- Circulation sur le marché

Madame BETHELSEIMER rappelle qu'il y a toujours des problèmes de circulation à partir de midi quand le camion bouchant l'accès (plan vigipirate) quitte le marché.

Pour elle, il n'est pas concevable que ce soit les commerçants qui fassent la sécurité.

Madame FORTE rappelle que ce point a été vu à plusieurs reprises lors des commissions et que c'est la solution qui a été actée.

- Problème Fournier / Betafenouchet

Ce dernier a tendance à prendre plus de place, empiétant ainsi sur la place de Mme Fournier.

Monsieur BERENGIER demande à Monsieur ROUCHONNAT de faire un marquage au sol des 2 emplacements afin que le souci cesse.

- Robinet d'eau place des Ramacles

Celui-ci ne fonctionne plus depuis quelque temps suite à une fuite entre le compteur et la fontaine.

Les services techniques réfléchissent à la possibilité de le mettre à un autre endroit. Monsieur THERINGAUD voit cela avec Monsieur MARTY et la Lyonnaise des eaux.

BILAN DU NETTOYAGE

Pas de retour particulier. Le rappel qui a été fait semble avoir été entendu car cela fait un moment qu'il y a moins de déchet des commerçants.

Madame BARRAUD revient sur le problème des déjections canines et notamment si un nettoyage pouvait être fait avant le marché.

Cette compétence revenant de nouveau à Clermont Auvergne Métropole le nettoyage des rues d'Aubière n'est plus fait aussi souvent qu'avant.

Monsieur THERINGAUD fait mention de la possibilité de faire remonter ce souci sur le site internet CAM. Ainsi, plus il y aura de demandes pour faire nettoyer cet endroit et mieux ça sera et appuiera la demande de la ville.

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Le 31 décembre prochain, l'actuelle délégation prendra fin.

En juin dernier, la procédure a été déclarée nulle suite à un vice de procédure.

Un nouveau marché a donc été relancé et 2 candidats ont déposé leur dossier.

Le choix a été fait par les membres de Commission de délégation de service public. Le résultat sera donné à l'issue du prochain Conseil Municipal, le 5 décembre prochain.

COMMISSIONS QUADRIPARTITES

Nous proposons les 4 dates pour 2020 cependant il faut tenir compte des futures élections municipales en mars prochain et de ce fait d'un planning susceptible de changer.

Pour 2020, les dates retenues à ce jour sont :

- mardi 14 janvier,
- mardi 14 avril (hors périodes scolaires),
- mardi 30 juin,
- mardi 6 octobre.

DROITS DE PLACE

La hausse des droits de place a pris effet au 1er septembre 2019.

Ainsi pour rappel, les tarifs sont les suivants :

- 1,54€ le ml pour les commerçants dits « volants »,
- 1,19€ le ml pour les commerçants désirant s'abonner à l'année. Cet abonnement sera payable mensuellement.
- la redevance pour services divers rendus (animations, électrification, etc) reste quant à elle de 0,27 € par ml.

Monsieur ROUCHONNAT nous informe qu'il y a 66 abonnés.

Madame BETHELSEIMER souhaite de nouveau savoir comment sont attribuées les places car elle trouve dommage l'abandon du système du tirage au sort.

Monsieur ROUCHONNAT lui réexplique que l'emplacement est donné en fonction de la marchandise proposée, avec des stands intéressants et peu représentés sur le marché afin de le valoriser et le diversifier.

Madame BETHELSEIMER fait le constat qu'il y a une baisse sur le marché au niveau des commerçants.

Madame PARADIS-SERRE lui répond que c'est une situation visible sur tous les marchés.

Monsieur BERENGIER explique également que cette situation est nationale et aussi dûe au fait qu'il y a de moins en moins de camelots.

Madame BETHELSEIMER n'est pas de cet avis et explique que la baisse des commerçants sur le marché d'Aubières est dûe à la gestion de la société GERAUD, à savoir l'attribution des places pour les volants qui ne se fait plus au tirage au sort.

Elle relate que ce constat est fait par de nombreux commerçants sans pour autant apporter de preuve à ses dires.

De plus, nous n'avons reçu aucune doléance de la part des commerçants du marché en ce sens.

Madame PARADIS-SERRE demande pourquoi aucun commerçant ne marque son mécontentement dans le cahier de doléances ?

Sur ce point la réponse reste vague.

Madame VERDIER aimerait aussi qu'avant de critiquer il faudrait que certains commerçants se remettent en question car les « volants » proposent souvent de la marchandise de « mauvaise qualité » et la clientèle d'Aubières est une clientèle qui ne souhaite pas voir ce genre de chose et qui n'achète donc pas.

Service Réglementation, Foires & Marché ⇒ Montserrat FORTE / Sabrina HARDY

Madame FORTE rappelle que l'abandon du tirage au sort à été acté en commission quadripartite (26 juin 2018 et 23 octobre 2018 avec la présence de Madame BETHELSEIMER pour la cession d'octobre) pour justement éviter d'avoir trop de mauvaises marchandises notamment avec l'arrivée massive, à un moment, de camelots des puces de Clermont.

Monsieur BERENGIER réexplique ce principe.

Il rajoute qu'il est également ouvert à la discussion et que l'on peut le contacter directement. De plus, il fait état de la chance que les commerçants ont à Aubière d'avoir divers interlocuteurs entre le placier, Madame FORTE qui est présente quasiment tous les dimanches, un service en mairie et lui-même.

BILAN DE LA FOIRE DE LA SAINT-LOUP

Il y a eu moins de commerçants qu'espéré à cause de la foire d'Autun qui est une foire qui attire grand nombre de commerçants.

Cependant la jonction entre la braderie et le marché a pu être réalisée .

De plus, les véhicules de collection ont apporté un plus, même si, de l'avis de tous, ils n'ont pas suffisamment été mis en valeur.

Le constat est cependant fait qu'il y a eu moins de monde que l'an passé et que le marché a été un marché normal.

TOUSSAINT

Cette année le 1er novembre est un vendredi.

De ce fait, les commerçants peuvent s'installer à partir du lundi 28 octobre et jusqu'au dimanche 3 novembre.

Nous avons à ce jour, 2 demandes d'emplacement.

Bien tenir compte de l'emplacement handicapé devant l'entrée de la rue de Verdun.

Madame PARADIS-SERRE souhaite savoir si un autre commerçant peut faire une demande. En appuie du règlement intérieur, nous avons des emplacements disponibles, donc l'accord lui ai donné afin qu'elle avertisse ce commerçant.

PROJETS D'ANIMATIONS

L'animation du 6 octobre (chéquiers) a encore bien marché cette année. Les chéquiers se sont vendus en moins d'une heure.

Madame BARRAUD souhaiterait vraiment qu'il y ait 2 points de vente. Pour elle, ces chéquiers permettent l'achat « coup de cœur » et donc dans le périmètre de la vente de ces derniers, le lieu du point de vente déclenche l'achat dans les commerces de proximité.

De plus, les personnes souhaitant acheter ces chéquiers et se trouvant place de l'église ne font pas l'effort ou non pas l'envie de retourner sur la place des Ramacles.

A son sens, il n'y a pas non plus suffisamment de chéquiers.

Service Réglementation, Foires & Marché ⇒ Montserrat FORTE / Sabrina HARDY

Il faudrait donc penser à 2 créneaux horaires et 2 points de vente ou de diminuer la valeur faciale des chèquiers afin d'en avoir plus.

Madame FORTE comprend cette position.

Enfin, il faut aussi penser à ne pas mettre d'animations lors de la course de Clermont en rose.

Pour info, un article dans la Montagne sera demandé pour les animations de décembre. Nous sommes en attente de la proposition de la société GERAUD pour celle du 15 décembre (animation devant tourner autour des enfants).

Celle du 22 décembre sera la venue du Père-Noël et sa fameuse distribution de papillotes.

GESTION DES LITIGES EN COURS

Pas de litige à ce jour.

EXAMEN DES DEMANDES D'EMPLACEMENT DU MARCHÉ

Pour information, la rue Victor Hugo s'est vu redonner de l'attractivité grâce à la construction d'un pôle alimentaire et de plats à emporter.

Ainsi la boucle est plus facilement faite par les chalands de la place de l'église vers la rue Vercingétorix et ensuite Ramacles (ou inversement).

MISE A JOUR DU PLAN DE SITUATION ET DES LISTINGS DES COMMERÇANTS

Ce travail évolue au fur et à mesure de l'année en fonction des placements.

QUESTIONS DIVERSES

Il y a eu un souci lors d'un passage inopiné des pompiers sur la place des Ramacles avec un stand qui dépasse beaucoup et qui a du coup gêner la progression.

Un rappel quant à l'alignement sera refait auprès de ce commerçant.

**LA PROCHAINE RÉUNION QUADRIpartite AURA LIEU LE :
Mardi 14 janvier 2020 à 14h00**

Merci de prendre vos dispositions pour être présent.

En cas d'absence merci d'en informer le service « Réglementation ».

LA SÉANCE S'EST TERMINÉE À 15 HEURES 45